



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 5 février 2015

POUR LE PERMIS DE CONDUIRE COMME POUR LA POSTE, LE SERVICE PUBLIC DOIT ÊTRE GARANTI.

C'est par voie de presse que la CGT FAPT a appris que la réforme du permis de conduire, contenue dans la loi Macron, pourrait amener les postiers à faire passer les épreuves de conduites.

Pour la CGT, la solution à l'attente des candidats au passage du permis de conduire, réside dans le recrutement d'inspecteurs formés et assermentés, qui seraient les plus aptes à accomplir ce métier.

Pour La CGT FAPT l'acceptation par le président de La Poste de cette proposition est inadmissible.

Outre le fait que ce projet n'a jamais été présenté aux organisations syndicales, les milliers d'emplois supprimés ces dernières années ont non seulement créés de la souffrance au travail et empêchés les postiers de rendre un service public postal digne de ce nom.

L'état, actionnaire principal de La Poste ferait bien de renoncer à ses dividendes pour s'engager véritablement dans une présence postale digne de ce nom.

La CGT FAPT n'a de cesse de dénoncer l'abandon des missions du service public postal, qui se traduit par une présence postale réduite à peau de chagrin, la distribution du courrier 6 jours sur 7 à J+1 n'est plus assurée, les droits aux moyens de paiement pour l'ensemble de la population sont remis en cause.

Sous prétexte d'une baisse d'activité La Poste multiplie l'offre de nouveaux services. Cela va de la vente de téléphone, aux services à la personne. A travers le développement de ces services, La Poste se détourne de ses missions d'intérêt général au profit d'une logique financière à court terme que l'on peut qualifier de service mercantile.

La CGT FAPT va s'adresser à l'ensemble des organisations syndicales afin de discuter des modalités d'une action la plus rassembleuse possible pour obtenir satisfaction aux revendications des postières et postiers en matière de salaire, d'emplois, d'organisation du travail qui permettent d'assurer à toute la population en tout lieu du territoire, un véritable Service Public Postal.